# ATHÉNA 4,5 %

## Certificats à capital non garanti

B*CAPITAL
BNP PARIBAS
La passion de la bourse

Période de commercialisation :
du 24 novembre 2009 au 29 décembre 2009

Documentation à caractère promotionnel communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

# ATHÉNA 4,5 %

*D'échéance 3 ans, Athéna 4,5 % est un Certificat indexé sur la performance de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 (ci-après l' « Indice »). Composé des 50 capitalisations les plus importantes et les plus liquides de la zone euro, diversifié géographiquement et sectoriellement, l'Indice bénéficie d'une cotation quotidienne et sa composition est publique. (Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.stoxx.com).*
*L'investisseur a donc l'opportunité de s'exposer au marché actions de la zone euro au travers d'un sous-jacent de référence.*

**Jusqu'à 127 % du capital remboursé[1][2] à l'échéance des 3 ans, soit un taux de rendement actuariel de 8,29 %, en fonction de l'évolution du marché actions européen**

## Objectif : 4,5 % semestriels avec un éventuel remboursement anticipé chaque semestre

Il suffit que l'Indice clôture **au moins à son niveau initial** (soit le niveau observé le 30 décembre 2009) à une date de constatation semestrielle pour qu'un mécanisme de remboursement soit automatiquement déclenché. L'investisseur récupère alors **l'intégralité de son capital**[1].

En sus de l'investissement initial, le produit verse **autant de coupons de 4,5 % que de semestres écoulés**[1][2].

## Protection du capital à l'échéance jusqu'à 40 % de baisse de l'Indice

À maturité, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été déclenché et que l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % de son niveau initial, l'investisseur récupère **100 % du capital investi**[1].

Si l'Indice clôture en **baisse de plus de 40 %**, l'investisseur subit une **perte en capital** partielle ou totale égale à la performance négative de l'Indice.

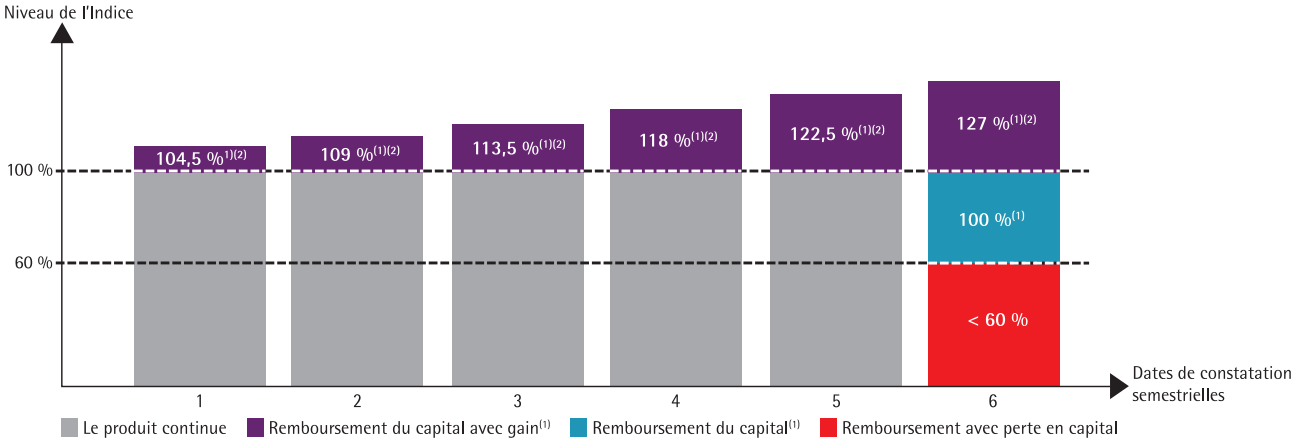


Graphique à caractère uniquement informatif

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

(2) Le taux de rendement actuariel est donc 9,20 % si le remboursement a lieu au semestre 1 ; de 9,00 % au semestre 2 ; de 8,80 % au semestre 3 ; de 8,63 % au semestre 4 ; de 8,46 % au semestre 5 ; de 8,29 % à maturité.

Les termes « capital », « capital initial » et « capital investi » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Athéna 4,5 %, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

## Scénarios de marché

### Cas favorable :

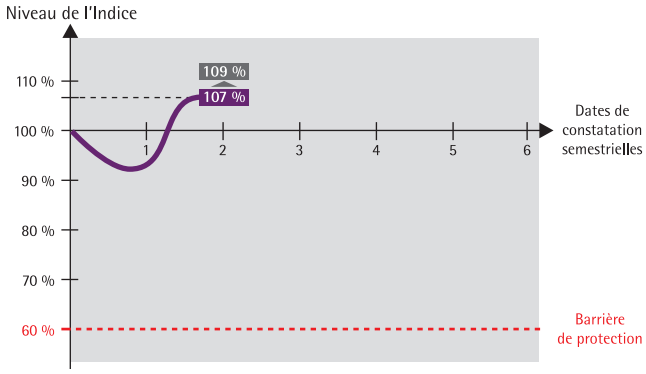


À la deuxième date de constatation semestrielle, l'Indice clôture 7 % au dessus de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché. L'investisseur récupère alors 100 % du capital et deux coupons de 4,5 %.

**L'investisseur reçoit 109 % du capital investi[1],**
**soit un taux de rendement actuariel de 9 %.**

### Cas neutre :

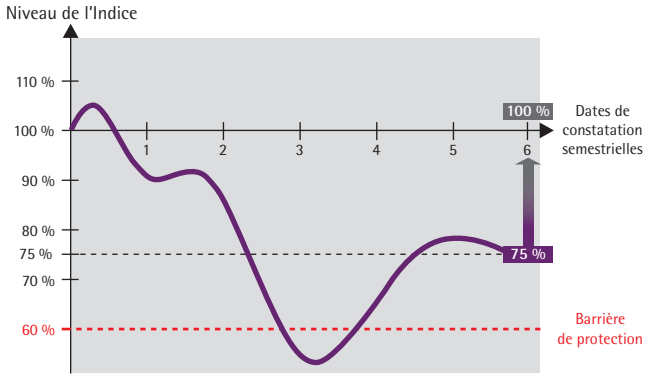


L'Indice ne clôture au moins à son niveau initial à aucune des 5 dates de constatation semestrielles. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas déclenché.
À maturité, l'Indice se situe à 75 % de son niveau initial, au dessus de la barrière de protection du capital.

**L'investisseur reçoit 100 % du capital investi[1],**
**soit un taux de rendement actuariel de 0 %.**

### Cas défavorable :

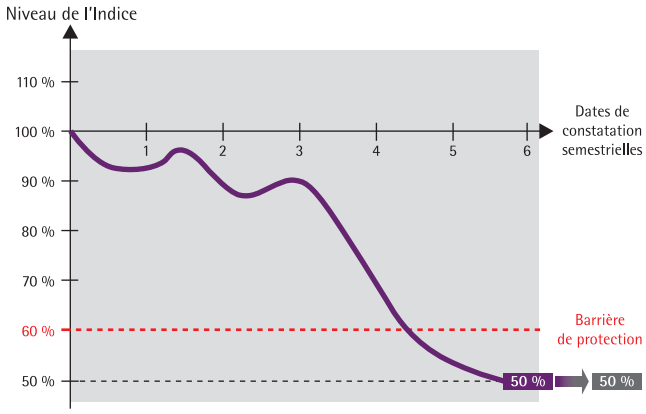


L'Indice ne clôture au moins à son niveau initial à aucune des 5 dates de constatation semestrielles. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas déclenché.
À maturité, l'Indice subit une perte de 50 % par rapport à son niveau initial et se situe donc en dessous de la barrière de protection du capital. L'investisseur est exposé à cette performance négative et enregistre une perte en capital.

**L'investisseur reçoit 50 % du capital investi[1],**
**soit un taux de rendement actuariel de -20,63 %.**

*Dans le cas le plus défavorable, où l'Indice ne clôturerait en hausse à aucune des dates de constatation intermédiaires et céderait la totalité de sa valeur à maturité, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.*

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ce placement s'adresse à des investisseurs :
- désirant s'exposer au marché actions européen,
- acceptant un risque de perte en capital en cas de revente des Certificats avant l'échéance,
- acceptant un risque de perte en capital si l'Indice ne clôture au minimum à son niveau initial à aucune des dates de constatation semestrielles et baisse de plus de 40 % à maturité.

## Les avantages

- Un remboursement anticipé dès lors qu'à une date de constatation semestrielle l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- Une exposition à un sous-jacent transparent et lisible.
- Versement d'autant de coupons que de semestres écoulés depuis l'origine (même au titre des semestres lors desquels l'Indice a subi une baisse) dès lors que l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- La possibilité d'obtenir un rendement supérieur à celui d'un investissement direct sur le sous-jacent grâce à la fixation des gains à 4,5 % par semestre[2].
- Une protection du capital à maturité si, à cette date, l'Indice ne clôture pas au dessous de 60 % de son niveau initial[1].

## Les inconvénients

- Risque de perte partielle ou totale du capital si l'Indice ne clôture pas au moins à son niveau initial à aucune des 5 dates de constatation semestrielles et se situe à maturité au dessous de 60 % de son niveau initial.
- Possibilité de subir un manque à gagner par rapport à un investissement direct sur l'Indice du fait du plafonnement des gains à 4,5 % par semestre.
- Risque de perte partielle ou totale en capital en cas de revente sur le marché secondaire avant maturité.
- Non distribution des dividendes versés par les actions constituant l'Indice.
- Durée de l'investissement non connue à l'avance, avec un maximum de 3 ans.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

(2) Le taux de rendement actuariel est donc 9,20 % si le remboursement a lieu au semestre 1 ; de 9,00 % au semestre 2 ; de 8,80 % au semestre 3 ; de 8,63 % au semestre 4 ; de 8,46 % au semestre 5 ; de 8,29 % à maturité .

## Résumé des termes et conditions

**Type :** Certificat - **Émetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. - **Garant :** BNP Paribas SA (S&P AA / Moody's Aa1) - **Cotation :** Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et Bourse de Francfort (« Freiverkehr » - Open Market, marché régulé non officiel) - **Code ISIN :** XS0462561159 - **Période de commercialisation :** du 24/11/2009 au 29/12/2009 - **Date de constatation initiale :** 30/12/2009 - **Date d'échéance :** 14/01/2013 - **Devise :** EUR - **Valeur Nominale :** 1000 Euros - **Liquidité :** Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Certificats avec une commission maximale de 1 % - **Frais :** des commissions ont été payées aux distributeurs des Certificats pour un montant annuel maximum équivalent à 1,5 % du montant nominal de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande auprès des distributeurs - **Frais de souscription :** au maximum 1,5 % de la valeur nominale

B*CAPITAL
BNP PARIBAS
La passion de la bourse

AVERTISSEMENT

Athéna 4,5 % (ci-après les « Certificats ») sont des Certificats à capital non garanti à l'échéance qui, s'il sont émis, ne pourront être vendus par voie d'offre au public qu'en France et en Allemagne en raison de l'envoi par l'AFM (Autoriteit Financiële Markten, régulateur néerlandais) d'un certificat d'approbation à l'Autorité des Marchés Financiers et à la BaFin sur le Prospectus de Base conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages, les inconvénients et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement, en sus de cette brochure, la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base en date du 4 juin 2009 ainsi que les Conditions Définitives de l'émission. Les supports d'information (Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives (« Final Terms ») sont consultables sur le site Internet de l'émetteur (http://eqdpo.bnpparibas.com/XS0462561159) et sur le site internet de l'AMF (http://www.amf-france.org) à l'exception du Prospectus de Base et de ses Suppléments visés par l'AFM disponibles uniquement sur le site de l'émetteur. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation définitive des Certificats cette dernière prévaudra. Le Dow Jones Eurostoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'État du Delaware et sise à New York, États-Unis (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Certificats basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.